



TOUSSER OU ETERNUER
DANS SON COUDE OU
DANS UN MOUCHOIR



SE LAVIER TRES
REGULIEREMENT
LES MAINS



SALUER SANS SE SERRER
LA MAIN, EVITER LES
EMBRASSADES



LIMITER
LES REGROUPEMENTS



RESTER A LA MAISON,
LIMITER LES
DEPLACEMENTS

Confinés mais pas isolés

La section FO DGFIP62 espère que vous et vos proches vous portez bien.

Parce qu'il est difficile de penser à toutes les ressources disponibles autour de nous en cette période de confinement, nous vous adressons ces quelques rappels et conseils pratiques.

Plus que jamais la mutuelle référencée par notre Ministère, la MGEFI et la mutuelle d'action sociale, la MASFIP, restent aux cotés de leurs adhérents.



La MGEFI est joignable au 09 69 39 69 29 (le temps d'attente peut être un peu plus long que d'habitude dans la mesure où la MGEFI a mis en place massivement une nouvelle organisation du travail centrée sur le télétravail). Retrouvez toutes les adaptations mises en place sur <https://www.mgefi.fr/>

Avec **MGEFI ASSISTANCE** (09 72 72 39 19), vous pouvez bénéficier d'un **soutien psychologique** (jusqu'à 10 entretiens).

Pour information, l'activité du service d'assistance est directement impactée par la pandémie de COVID-19. L'accueil téléphonique des bénéficiaires est maintenu avec la mise en place de solutions de télétravail pour les équipes. Cependant, le passage au stade 3 de la situation sanitaire a impliqué la mobilisation renforcée de tous les secteurs de soins (hôpitaux, professionnels de santé libéraux).

De ce fait, ces derniers sont mobilisés auprès des personnes les plus fragiles et priorisent les demandes d'aide à la personne (toilette, change, transfert, aide au repas). Les interventions d'aide à domicile (ménage) peuvent être décalées, voire annulées.

Enfin, en vous connectant sur votre espace adhérent de la MGEFI, vous pouvez bénéficier de **téléconsultations** en cliquant sur « Mon service de Téléconsultation ».

Au besoin, un médecin pourra vous délivrer une ordonnance.

Un conseil, en cette période de grande affluence, privilégiez le chat (échanges par messages avec un médecin) à la visio (dialogue avec un médecin), plus longue à obtenir.

Votre conseillère mutualiste MASFIP reste joignable au 01 80 97 91 91 (tapez ensuite le n° de département – **62**) pour chercher avec votre concours, des **solutions aux problèmes spécifiques** que vous pourriez rencontrer. <http://www.masfip.fr/>

Ainsi, depuis le début du confinement, en articulation avec les services sociaux du Ministère, la MASFIP a soutenu plusieurs adhérents rencontrant des difficultés financières en mettant en place des aides alimentaires.

Toujours dans le cadre de difficultés financières, la MASFIP a également pu financer :

- l'achat (via internet avec livraison à domicile) d'un ordinateur pour une famille qui n'en possédait pas et dont les trois enfants devaient suivre leur scolarité à distance ;
- la mise en place temporaire de portage de repas à des adhérents âgés, isolés et ne pouvant se déplacer.

Enfin, une nouvelle plate-forme [Ensemble contre le #Covid19](#) a été mise en place par le Groupe VYV.

Elle regroupe des informations médicales et des solutions pour permettre de mieux vivre la crise sanitaire que notre société traverse. Ce site met également à disposition des services pour aider à mieux s'organiser et propose des conseils pratiques.

**Cette période de confinement, inédite, anxiogène,
peut être difficile à traverser.**

Nous mettons tous nos moyens en œuvre pour vous y aider.

Prenez soin de vous.